



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## Dossier de presse

# « Pourquoi il est urgent de rejeter cette PAC »

Benoît Biteau  
Député européen, paysan agronome  
Les Verts / ALE

## Sommaire

<b>1. Benoit Biteau - éléments biographiques.....</b>	<b>2</b>
<b>2. La PAC : chiffres et historique.....</b>	<b>3</b>
a. PAC 2014-2020 .....	3
b. PAC post-2020 .....	4
<b>3. Pourquoi il est urgent de rejeter la politique agricole commune (PAC).....</b>	<b>5</b>
<b>4. 6 raisons pour changer de politique agricole commune maintenant.....</b>	<b>6</b>
a. <i>“La PAC est au service de chefs d’Etats autoritaires ; voter cette PAC, c’est accepter que l’Europe participe à leur montée en puissance ” .....</i>	<i>6</i>
b. <i>“En faisant le pari irréaliste de l’agriculture 2.0, cette PAC voudrait imposer les robots, le big data et les drones dans les campagnes pour lutter contre le dérèglement climatique” .....</i>	<i>7</i>
c. <i>“La PAC grave dans le marbre la soumission de l’agriculture européenne aux Etats-Unis et le renoncement à la souveraineté alimentaire” .....</i>	<i>8</i>
d. <i>“Nous avons 10 ans pour sauver le climat et la biodiversité. La PAC n’est pas contraignante pour remplir nos objectifs climatiques et de biodiversité. » .....</i>	<i>9</i>
e. <i>“En nationalisant la PAC, cette réforme va exacerber la compétition entre Etats membres et fragiliser davantage l’Union européenne” .....</i>	<i>10</i>



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## 1. Benoit Biteau - éléments biographiques



**Benoît Biteau est député européen du groupe Verts/ALE depuis Mai 2019.**

Membre des commissions : Agriculture – Pêche – Développement, il entend bien permettre des changements de fond à l'échelon du continent, notamment via la PAC, afin de réconcilier humain et nature, terre et mer, agriculture et citoyens, par l'émergence de logiques respectueuses des équilibres, des ressources et de l'eau, des biodiversités, du climat et de la santé.

Il est issu d'une lignée de paysans des bords de Seudre, au cœur du prestigieux bassin de l'huître Marennes-Oléron, et de ses zones humides remarquables.

Ingénieur agronome, l'agronomie est sa compétence transversale, mais il est aussi spécialiste de **génétique**, d'**écologie**, de **gestion de l'eau**.

Après de multiples expériences professionnelles dans le public et le privé, dans le monde du développement économique, de la recherche, de la préservation du patrimoine vivant, il devient paysan à 40 ans sur une structure agricole très intensive qu'il convertit à l'agroécologie avec succès.

**Vice-président de Poitou-Charentes en 2010**, il démontre que les politiques publiques courageuses et audacieuses peuvent significativement accompagner une modification profonde des pratiques agricoles, à l'instar des résultats obtenus sur sa ferme.

# 1. La PAC : chiffres et historique

## a. PAC 2014-2020

Enveloppe totale de **408 milliards d'euros** réparties en 2 piliers<sup>1</sup>:

### 1/ Le 1er pilier = 308 milliards d'euros (75% de l'enveloppe)

- Les **mesures de marchés** (17 milliards) du règlement OCM : aide au stockage privé, financement du stockage public & autres mesures non financières d'organisation des marchés
- Les **paiements directs** (291 milliards) qui comprend :
  - o Le régime de **paiement de base** = 70% des enveloppes nationales. Cette aide est distribuée pour chaque hectare éligible. Les montants varient en fonction des productions et des Etats du fait des références historiques.
  - o Le **paiement redistributif** (facultatif). Les États membres ont la possibilité d'apporter une aide complémentaire sur les premiers ha (max 30% du 1er pilier)
  - o Le régime en faveur des **jeunes agriculteurs** (obligatoire) correspond à un paiement supplémentaire versé pendant 5 ans aux agriculteurs de moins de 40 ans (2% de l'enveloppe nationale)
  - o **Verdissement** (obligatoire pour les Etats membres, pas pour les agriculteurs). Les agriculteurs qui appliquent des mesures supplémentaires (diversification, maintien des prairies, surface d'intérêt écologiques) peuvent toucher un paiement supplémentaire (30% min de l'enveloppe nationale)
  - o **Paiement couplés** (facultatif, max 5% de l'enveloppe nationale + 2% pour les protéagineux) sont des paiements associés à des productions particulières (animales ou végétales)
  - o Zones soumises à des contraintes naturelles ou ICHN (facultatif, max 5%), paiement supplémentaire accordé à certaines zones spécifiques

### 2/ Le 2nd pilier<sup>2</sup> = 99 milliards (25% de l'enveloppe)

Le **2nd pilier** correspond aux mesures en faveur du développement rural. Cette enveloppe était gérée en France par les régions. Les mesures sont nombreuses et diverses natures.

Liste non exhaustive : soutenir l'installation de jeunes agriculteurs ; indemniser les agriculteurs pour tout ou partie des surcoûts ou manques à gagner qu'ils subissent du fait de leur localisation ou des contraintes naturelles ; soutenir la participation des agriculteurs à des systèmes de qualité (agriculture biologique, signes de qualité) ; soutenir le boisement et la mise en place de systèmes agroforestiers ; soutenir l'organisation des producteurs (ex : circuits courts) ; soutenir le maintien et la mise en place de mesures agroenvironnementales ou favorable au bien-être animal.

### 3/ La conditionnalité

Ensemble de mesure à respecter pour recevoir n'importe quel paiement. Elle se divise en 2 catégories, les BCAE (Bonne Condition Agro-Environnementales) et les ERMG (Exigences Règlementaires en Matière de Gestion).

<sup>1</sup> Consulter les factsheets du Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/106/le-financement-de-la-pac>  
<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/108/le-premier-pilier-de-la-pac-i-l-organisation-commune-des-marches-ocm-des-produit>  
<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/109/premier-pilier-de-la-politique-agricole-commune-pac-ii-paiements-directs-aux-agr>

<sup>2</sup> <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/110/second-pilier-de-la-pac-la-politique-de-developpement-rural>  
<https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/cross-compliance/fr>



## b. PAC post-2020

### Historique :

Le 1er juin 2018, la Commission Européenne a présenté ses propositions législatives pour la nouvelle PAC post-2020. Elle se divise en 3 dossiers :

- L'OCM qui se concentre sur les mesures de marchés et la régulation  
*Rapporteur : M. Eric Andrieu (S&D) - en 2019 et 2020*
- Les plans stratégiques qui se focalisent sur les modalités des paiements aux agriculteurs  
*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Esther Herranz (PPE) – en 2019 - et M Peter Jahr (PPE) – en 2020*
- Le règlement horizontal qui régit le financement de la PAC et le modèle de mise en œuvre  
*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Ulrike Müller (RENEW) - en 2019 et 2020*

Les **principales nouveautés** sont :

- Un modèle de mise en œuvre passant de la conformité à la performance (règlement horizontal)
- Une subsidiarité accrue (plans stratégique) en effet chaque État Membre aura une marge de manœuvre accrue concernant la répartition des aides aux agriculteurs. Les États membres devront rédiger un plan stratégique qui explicitera les modalités choisies pour la répartition.

**Autres nouveautés** concernant les **Plans Stratégiques Nationaux** :

- Réduction des paiements à partir 60 000€ jusqu'à un plafonnement total à 100 000€
- Architecture verte : « éco-schème » pour remplacer le verdissement, modalités du verdissement introduites dans la conditionnalité.

Après les élections européennes, les nouveaux élus décident de rouvrir ces rapports (entièrement ou en partie) pour les réviser à l'aune des nouveaux enjeux. Après des négociations complexes, les différents rapports vont être définitivement votés lors de la semaine de **plénière du 19 Octobre 2020**.

### Positions des groupes :

Sujet	Proposition de la Commission	Compromis des « Big 3 » (Renew, PPE, S&D)	Verts-EFA
<b>Amendement de rejet</b>		Une partie S&D	Oui
<b>Objectif du Green Deal</b>	Rien	Rien	Objectifs chiffrés (F2F et BDS) à atteindre pour 2027
<b>Budget des ecoschemes</b>	Rien	Minimum 30%, maximum 40%	De 40% à 50% en fin de programmation (+ trajectoire 0% pour le paiement de base)
<b>Plafonnement</b>	100 000€ et déduction totale de la main d'œuvre	Rien	60 000€ et déduction de 50% de la MO
<b>Conditionnalité végétale</b> (rotation)	Rotation des cultures	Rotation des cultures	Rotation des cultures de 4 ans minimum avec une légumineuse
<b>Conditionnalité animale</b> (densité maximale)	Rien	Rien	Densité animal qui n'entraîne pas plus de 170 kg N/ha (Directive Nitrates)
<b>Conditionnalité biodiversité</b> (zones à haute biodiversité)	Minimum non précisé	5% des terres arables	7% de la surface agricoles (+3% via les ecoschemes)



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## 2. Pourquoi il est urgent de rejeter la politique agricole commune (PAC)

La réforme de la PAC proposée par la Commission européenne n'est pas acceptable. La **renationalisation de la gestion des aides PAC** ainsi que le **maintien des paiements à l'hectare** sont inéquitables et inadaptés aux enjeux climatique, de biodiversité, de justice sociale pour les paysans, d'égalité entre les Etats-membres ou encore en matière de lutte contre la corruption.

La PAC est l'une des dernières politiques intégrées de l'Union européenne ; plus d'un tiers du budget européen lui est dédié. La PAC est ainsi l'une des principales raisons d'être de l'Union. Sa **renationalisation** annoncée dans le projet de réforme est un très mauvais signe pour le projet et la dynamique européenne, mise à mal ces dernières années (crise de 2008, Brexit, gestion de la COVID). **La PAC est malade** : elle n'arrive pas à échapper à l'emprise de la FNSEA et du COPA. Elle reproduit des maux qui la rendent nocive.

La **corruption** et la **violation de l'Etat de droit** prolifèrent en Europe, et aucune réponse ferme et à la hauteur ne voit le jour. Pire, l'Union semble fermer les yeux sur des faits avérés. Plusieurs enquêtes journalistiques, dont une parue l'année dernière, ont par exemple rappelé que la PAC était détournée par les chefs d'Etats de République Tchèque et de Hongrie. Dans ces conditions, comment peut-on raisonnablement confier la gestion des aides PAC aux Etats eux-mêmes ?

De plus, cette renationalisation est **anachronique et incohérente avec les engagements européens** sur la **biodiversité**, le **climat** et la gestion durable des **ressources**. Comment la Commission peut-elle prendre des engagements européens via les stratégies "De la Fourche à la Fourchette" & "Biodiversité" tout en ne les imposant pas dans la réforme de la PAC ? Le Commissaire à l'Agriculture ne déclare-t-il pas lui-même que rien ne contraindra les Etats Membres à atteindre les objectifs du Green Deal via la PAC ?

Enfin, les **paiements directs à l'hectare** sont une relique de l'ancien monde. Ce mode de redistribution ne correspond plus à ce que les citoyens attendent en matière d'agriculture. Il entraîne les agriculteurs dans une course infinie à l'extension, ce qui a des répercussions désastreuses : pollutions de l'air, de l'eau & des sols, maltraitance des animaux d'élevage, effondrement du nombre d'agriculteurs européens, affaiblissement de la souveraineté alimentaire, notamment pour les Pays du Sud qui subissent un dumping agressif de leur agriculture...

**La réforme de la PAC proposée n'en est pas une. En reprenant les mêmes vieilles recettes, elle conduira aux mêmes impasses. C'est pourquoi le groupe des Verts / ALE a déposé un amendement de rejet.**



**Contact Presse**  
Océane MARIEL  
++33645483085  
[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

### **3. 6 raisons pour changer de politique agricole commune maintenant**

#### **a. “La PAC est au service de chefs d’Etats autoritaires ; voter cette PAC, c’est accepter que l’Europe participe à leur montée en puissance ”**

*Depuis l’enquête de Matt Apuzzo pour le New York Times de 2019, les faits de corruption à grande échelle dans certains pays comme la Hongrie et la République Tchèque sont avérés. En France aussi, Médiapart a révélé le rôle majeur joué par la FNSEA dans l’attribution des terres. L’absence de transparence, le maintien des aides à l’hectare, ainsi que le plafonnement dérisoire des aides, contribuera inévitablement à une répartition inéquitable des soutiens publics et à l’accélération de l’effondrement de la démographie agricole.*

#### **En Europe...**

Les oligarques hongrois et tchèque, Victor Orban et Andrej Babis, ont construit leur ascension politique sur un système d’utilisation à leur profit des aides PAC, voire de détournement. Ce fonctionnement, toujours en place, leur permet d’étendre leur influence politique et d’asseoir leur pouvoir. Or, les gouvernements de ces deux pays violent le principe d’Etat de droit : ils discriminent une partie de leur population et réduisent délibérément l’expression des contre-pouvoirs, des oppositions, des médias et de la justice. Aucune sanction n’a été prise pour restaurer les libertés et droits des citoyens.

Cette situation est insupportable : via la PAC, l’Union européenne soutient et assoit l’autorité politique de régimes autoritaires. Si cette PAC est votée, Victor Orban et Andrej Babis auront 10 ans devant eux pour continuer d’étendre leur influence et leur venin liberticide, grâce à l’argent des contribuables européens. Dans une Union fragilisée, cela revient à signer l’arrêt de la construction européenne sur les principes de démocratie, de liberté et d’Etat de droit.

#### **En France...**

Ces maux ne s’arrêtent pas aux frontières de l’Europe de l’Est. En France aussi, la transparence du fléchage de l’argent public est très incomplète. A travers les différentes formes d’entreprises et les structures en poupées russes mises en place, il est de plus en plus difficile d’identifier qui investit dans le foncier agricole français. Chinoises, qataries ou allemandes, les structures agricoles ont atteint une complexité qui empêche le traçage des mouvements fonciers.

De plus, en France, les logiques clientélistes et mafieuses se perpétuent dans les “comités départementales d’orientation agricole” (CDOA). Organisés au niveau des départements, les CDOA sont contrôlés et noyautés par le syndicat majoritaire FDSEA, et décident des attributions du foncier agricole. Avec le maintien des aides surfaciques, lorsqu’il n’y a pas de repreneur familial, les terres vont être divisées et vont permettre l’agrandissement d’exploitations agricoles. Redistribuer des terres revient à dire qui touchera plus d’aides publiques. Il est plus intéressant pour les membres de ces CDOA et pour les gros agriculteurs en activité de décider d’une division des parcelles pour que ces-dernières puissent servir l’agrandissement d’un autre agriculteur ou de leur propre exploitation. Les installations de jeunes hors-réseau clientéliste n’ont, de leur point de vue, aucun intérêt.

L’effondrement de la démographie agricole en France comme en Europe est extrêmement préoccupante. Nous avons perdu la moitié de nos agriculteurs en 30 ans. Seulement 10 % des paysans ont moins de 35 ans. Nous ne pouvons plus attendre 10 ans pour inverser la tendance.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**b. “En faisant le pari irréaliste de l’agriculture 2.0, cette PAC voudrait imposer les robots, le big data et les drones dans les campagnes pour lutter contre le dérèglement climatique”**

*Dans son objectif de lutte contre le dérèglement climatique, cette PAC confond investissements pour l’écologie et investissements pour la technologie. La réforme parie sur la numérisation et sur l’agriculture 2.0. La 5G devient une priorité pour que les robots et les moissonneuses-batteuses téléguidées se déploient dans les campagnes. Elle cherche à faire croire que la lutte contre le changement climatique passe par le développement de nouvelles technologies coûteuses. L’agroécologie, solution efficace et la moins coûteuse, n’aura que les miettes que les Etats membres voudront bien lui octroyer. Si cette réforme est votée, dans 10 ans, les campagnes auront changé de visage et l’agroécologie sera moins développée et moins compétitive.*

Le modèle idéologique qui sous-tend la proposition de réforme est celui de la « Smart Farm ». Les agriculteurs deviennent des informaticiens, collecteurs de data générées par leur ferme, avec possibilité de surveiller leurs parcelles avec des drones ou des satellites. Ce développement vise à optimiser le modèle agrochimique : l’outil technologique devrait permettre d’être plus précis pour avoir un usage optimal des engrais, pesticides, irrigation etc. Polluer mieux pour polluer plus longtemps !

Cette réforme de PAC passe à côté des enjeux climatiques et de biodiversité. Si la technologie fait partie du bouquet de solutions pour faire la transition de l’agriculture, elle est très loin d’être la priorité ! Miser sur le tout technologie, c’est rendre l’agriculture encore plus vulnérable. Déjà dépendante des intrants, de la bourse, du climat, de la météo, de la biodiversité, des maladies etc... la PAC lui ajoute la dépendance aux infrastructures numériques, au big data et aux GAFAM.

En choisissant d’investir autant d’argent public dans la « technologisation » de l’agriculture, cette PAC affaiblit les paysans qui pratiquent l’agroécologie et les circuits courts. Le recours à la technologie pourrait, à terme, faire baisser les coûts de production des agriculteurs aux méthodes industrielles et accélérer la concentration des terres dans un modèle peu créateur d’emplois, là où les paysans qui développent des circuits courts auront, eux, recours à plus de main d’œuvre.

Dans un monde agricole qui a perdu la moitié de ses agriculteurs en 30 ans, ce pari sur la technologie et le big data, n’est qu’une fuite en avant supplémentaire qui s’appuie sur une croyance dogmatique dans l’intelligence artificielle plutôt que dans l’intelligence humaine.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

### **c. “La PAC grave dans le marbre la soumission de l’agriculture européenne aux Etats-Unis et le renoncement à la souveraineté alimentaire”**

*Avant cette PAC, l’agriculture européenne était déjà soumise au libéralisme et aux accords de l’OMC. Maintenant, l’Union européenne l’assume et l’inscrit dans la PAC. C’est un pas de plus vers la ruine des paysans d’Europe et du monde, un coup d’arrêt à la quête de souveraineté alimentaire, un encouragement à la destruction de la forêt amazonienne et un cadeau indécent fait aux firmes multinationales.*

A son article 33, la PAC inscrit l’obligation de l’Union européenne d’honorer les accords de Blair House, signés en 1992. Ces accords contraignent l’Europe à limiter sa production de soja et nous obligent à en importer des Etats-Unis. Concrètement, nous, européens, restons dépendants des décisions prises à Washington.

Retrouvez notre tribune commune avec Yannick Jadot & José Bové : <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/agriculture-europeenne-donald-trump-sera-t-il-larchitecte-cache-de-la-pac>

#### **Ultralibéralisme agressif, souveraineté alimentaire bafouée**

Cette PAC s’inscrit dans la logique ultralibérale des accords de l’OMC, où l’agriculture est considérée comme un bien d’échange comme les autres. La PAC proposée soutient ce cadre qui détruit la souveraineté alimentaire des pays du Sud et de l’Europe, ruine les paysans du monde entier et encourage la déforestation.

L’UE participe à la ruine de centaines de milliers de paysans, principalement en Afrique, victimes du dumping lié à nos exportations subventionnées. Tous les produits qui sont exportés par des entreprises implantées en Europe bénéficient de prix bas (lait, blé, etc.), ce qui déséquilibre les marchés mondiaux et rend les paysans africains incapables de résister à la concurrence. Il ne reste souvent qu’une solution : l’exode.

Pourtant, malgré ces avantages compétitifs, les paysans européens ont des revenus de plus en plus faibles. Ce système ruine des paysans du monde entier et renforce des firmes multinationales qui exportent et distribuent des dividendes élevés grâce aux subventions de la PAC.

Et enfin, cette PAC, en nous imposant une limite de notre production de soja via l’accord de Blair House, encourage Bolsonaro à laisser brûler la forêt amazonienne. Le soja qui nourrit nos usines à viande de Bretagne, de Catalogne ou du nord de l’Allemagne, pousse sur les cendres de la Forêt amazonienne.

#### **La puissance publique face aux firmes multinationales**

La PAC ne profite pas aux paysans ; la mondialisation dérégulée non plus. Ces formes d’organisation de l’agriculture profitent aux entreprises multinationales. Plus elles prennent du pouvoir, plus le pouvoir des Etats recule, plus la souveraineté alimentaire diminue. Nous ne pouvons pas perfuser pendant les dix prochaines années, avec de l’argent public, des firmes multinationales qui n’agissent pas dans l’intérêt général.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**d. “Nous avons 10 ans pour sauver le climat et la biodiversité. La PAC n’est pas contraignante pour remplir nos objectifs climatiques et de biodiversité. »**

*La réforme de la PAC est manipulatrice. Elle reprend bien les termes de la durabilité chère aux consommateurs, mais elle les vide de leur sens et les exclue du volet législatif contraignant. Entériner cette PAC aujourd’hui, c’est tuer dans l’œuf l’imaginaire développé par les agro-écologistes, mentir délibérément aux citoyens sur le véritable contenu de cette PAC et perdre les 10 ans à venir pour sauver le climat, restaurer la biodiversité et agir pour le bien-être animal.*

"Agriculture durable et responsable", "commerce équitable", "solidarité", "lutte contre le réchauffement climatique", "agroécologie"... le texte de la réforme de la PAC ne fait pas l'impasse sur ces mots-clés, indispensables pour faire des effets d'annonce et montrer que les demandes citoyennes sont prises en compte.

En réalité, le texte actuel ne prévoit aucun objectif chiffré. Il n'intègre pas les avancées du Parlement européen sur les thématiques de biodiversité et de climat : ni le « Pacte Vert », ni les stratégies « de la Ferme à la Fourchette » et « Biodiversité », ni la « Loi Climat » n'y sont intégrées. La Direction Générale de l'Agriculture de la Commission et les 3 grands groupes du Parlement Européen restent bloqués sur des positions anachroniques. Pourtant la réforme de la PAC pourrait être le pilier agricole du Green Deal, au service de la mise en œuvre de tous les textes ambitieux votés par le Parlement européen.

**Perpétuation des pollutions, de l’emballage climatique et de la maltraitance des animaux d’élevage**

La PAC prévoit que les Etats s’engagent dans des « éco-schémas » pour le climat, la biodiversité ou le bien-être animal, alors qu'ils ne pourront pas exiger des agriculteurs qui touchent des subventions de modifier leur manière de travailler.

La majorité des aides (premier pilier) continue à être distribuée via les paiements directs de façon aveugle, sans conditionnalité suffisante. Concrètement, plus de 80% des aides perçues par les agriculteurs proviennent du premier pilier et sont distribuées sur le critère de la surface des exploitations. L’Etat proposera des éco-schémas, dont il ne pourra exiger la mise en œuvre.

D’autre part, le second pilier de la PAC, qui permet notamment l’essor de pratiques plus vertueuses, l’installation en agriculture biologique ou la subvention de mesures agroécologiques n’est pas revalorisé.

Il n’y a donc aucune raison de penser que les activités agricoles vont, grâce à cette PAC, restaurer la biodiversité, émettre moins de CO2 et/ou favoriser le bien-être des animaux d’élevage.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**e. “En nationalisant la PAC, cette réforme va exacerber la compétition entre Etats membres et fragiliser davantage l’Union européenne”**

*Sous couvert d’être « plus proche des territoires », on assiste à une renationalisation extrêmement dangereuse des aides PAC. Chaque Etat mettra en place un Plan Stratégique National pour moduler les aides afin d’être plus compétitif que ses voisins. Cela risque d’encourager des fuites en avant dans l’utilisation des pesticides et des engrais. Concrètement, si la France veut rempoter des marchés agricoles, il est fort probable qu’elle tolère le recours aux engrais et aux pesticides pour booster les rendements sur le court-terme. C’est une accentuation d’une orientation prise en 2013, aux conséquences très inquiétantes.*

**En Europe...**

Les disparités entre agriculteurs européens sont énormes. Un agriculteur roumain touche en moyenne deux fois moins d’aides PAC qu’un agriculteur néerlandais. Certes, cette situation est héritée de l’accord passé entre l’Europe centrale et orientale, lorsqu’ils sont entrés dans l’Union européenne, après l’effondrement et la disparition de l’URSS. En revanche, cette PAC n’est pas suffisamment ambitieuse sur la convergence. En maintenant une réelle iniquité entre les paysans de l’est et de l’ouest elle contribue à renforcer des partis nationalistes, comme en Pologne ou en Hongrie.

Cette compétition entre Etats membres encourage une compétition entre agriculteurs européens. Pour renforcer la compétitivité nationale, chaque Etat membre aura intérêt à faire baisser les prix, pour éliminer ceux qui n’arriveront pas à produire à bas coût. Et quand les prix ne couvriront pas les coûts de production, des assurances seront mises en place avec des fonds publics pour que les plus gros agriculteurs puissent s’en sortir.

**En France...**

Avant cette PAC, les autorités de gestion étaient les Régions. Elles étaient chargées d’attribuer les aides PAC dans les termes fixés par l’Union européenne. Demain, si cette PAC est votée, ce sont les Etats qui héritent de cette compétence. Leur rôle ne se limite pas qu’à cela, ils devront également établir un Plan Stratégique National (PSN) : c’est ce plan qui s’appliquera à tous les agriculteurs.

Les Etats auront donc la possibilité de moduler les aides pour être plus compétitifs que leurs voisins. Cela veut dire que la compétition économique entre Etats membres est priorisée, ce qui les poussera inévitablement à faire des choix de court-terme, même s’il faut renier sur des engagements environnementaux ou sociaux. De plus, ces plans stratégiques nationaux ne permettront pas au gouvernement de contraindre les agriculteurs à quoi que ce soit car l’Etat n’a pas les moyens de mettre en place de mesure de suivi.